

**DIFFUSION D'INFORMATIONS CONCERNANT**  
**LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ET SUR**  
**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DES BANQUES**  
**ET MAISONS DE TITRES**

**Rapport commun du**  
**Comité de Bâle sur le contrôle bancaire**  
**et du**  
**Comité technique de l'Organisation internationale**  
**des commissions de valeurs (OICV)**

**Novembre 1995**

## Table des matières

	Page
<b>Résumé .....</b>	i-iii
<b>I. Avantages d'une meilleure information .....</b>	1
<b>II. Type d'informations diffusées par les banques et maisons de titres à dimension internationale dans les pays du G 10 .....</b>	3
<b>Comparaison des rapports annuels de 1993 et 1994 .....</b>	6
1) Informations qualitatives .....	6
2) Informations quantitatives .....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	19
<b>A) Informations qualitatives .....</b>	20
<b>B) Informations quantitatives .....</b>	21
1) Activités de marché, risque de crédit et liquidité du marché .....	21
2) Risques de marché .....	22
3) Bénéfices .....	23

## Résumé

Ce document passe en revue les informations sur les activités<sup>1</sup> de négociation (instruments du bilan et produits dérivés du hors-bilan) et hors négociation sur dérivés présentées dans leurs rapports annuels de 1994 par un échantillon de grandes banques et maisons de titres à dimension internationale opérant dans les pays du Groupe des Dix et compare ces données avec celles de 1993. Ces institutions étaient essentiellement de gros opérateurs plutôt que des utilisateurs finals de dérivés. L'étude est destinée à montrer aux banques et maisons de titres à dimension internationale le type d'informations actuellement diffusées par leurs homologues sur le plan mondial. Elle contient également des recommandations visant à améliorer encore les données fournies par les banques et maisons de titres au sujet de leurs opérations de négociation et sur dérivés. Ces recommandations se fondent sur les concepts développés dans deux documents: *Discussion Paper on Public Disclosure of Market and Credit Risks by Financial Intermediaries* (Rapport Fisher), publié en septembre 1994 par le Comité permanent des euromonnaies des banques centrales du G 10, et *Schéma d'information prudentielle concernant les opérations sur instruments dérivés des banques et des maisons de titres* (Schéma d'information prudentielle), publié conjointement en mai 1995 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire<sup>2</sup> et le Comité technique de l'OICV<sup>3</sup>. Depuis 1993, d'autres instances, parmi lesquelles des groupements professionnels ainsi que des autorités comptables nationales et internationales, ont également mis en œuvre d'importantes initiatives pour améliorer les informations diffusées, en ce qui concerne notamment les activités sur dérivés.

Si ce rapport porte essentiellement sur les banques et maisons de titres, les deux Comités espèrent que d'autres institutions financières et sociétés non financières exerçant une activité substantielle de négociation et sur dérivés s'inspireront des concepts et recommandations qui y sont présentés.

Ces dernières années, les activités de négociation et sur dérivés des grandes banques et maisons de titres ont connu une croissance rapide et sont devenues plus complexes que les opérations du bilan plus traditionnelles, et les informations diffusées n'ont généralement pas suivi l'évolution. Si l'analyse effectuée montre que des améliorations ont été apportées entre 1993 et 1994 à la publication

---

1 Désignées ci-après comme activités "de négociation et sur dérivés". L'annexe 4 du document de mai 1995 du Comité de Bâle et du Comité technique de l'OICV (*Schéma d'information prudentielle concernant les opérations sur instruments dérivés des banques et des maisons de titres*) définit de manière plus détaillée ce que recouvrent les activités de négociation et hors négociation.

2 Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, institué en 1975 par les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix, rassemble les autorités de tutelle des banques. Il est composé de hauts représentants des autorités de contrôle bancaire et des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des États-Unis, de France, d'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse. Les réunions du Comité ont habituellement pour cadre la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, où se trouve son Secrétariat permanent.

3 Le Comité technique de l'OICV regroupe les responsables de la surveillance des opérations sur titres dans les principaux pays industrialisés. Il est constitué de hauts représentants des autorités de surveillance d'Allemagne, d'Australie, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de France, de Hong-Kong, d'Italie, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse.

de données dans ces deux domaines, des différences sensibles subsistent cependant entre institutions à dimension internationale quant à la nature et à l'utilité des informations publiées.

En conséquence, le Comité de Bâle et le Comité technique de l'OICV invitent instamment les banques et maisons de titres à poursuivre leurs efforts pour fournir des informations significatives<sup>4</sup> plus complètes, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, concernant la contribution des activités de négociation et sur dérivés au profil de risque global et à la rentabilité de leur institution, en précisant en même temps leurs méthodes de gestion des risques et leurs résultats vis-à-vis de ceux qu'elles encourent dans ces domaines. Bien que ce rapport mette essentiellement l'accent sur les activités de négociation et sur dérivés, il conviendrait toutefois de ne pas oublier qu'il importe d'améliorer également l'adéquation des données sur les opérations du bilan d'une manière plus générale. Si les deux Comités ont choisi de s'attacher d'abord aux activités de négociation et sur dérivés, c'est en raison de leur croissance rapide et de leur complexité ainsi que de la promptitude avec laquelle les risques encourus à cet égard peuvent se modifier. Le défi posé aux banques et maisons de titres est de faire en sorte que les informations diffusées reflètent de façon significative ces activités.

Les recommandations des Comités vont dans deux directions. Premièrement, comme le recommandait le Rapport Fisher, une meilleure diffusion d'informations devrait s'appuyer sur les données fournies par les systèmes internes de mesure et de gestion des risques et permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les résultats d'un établissement dans la gestion de ses principaux risques de crédit, de marché et de liquidité ainsi que l'incidence, sur ses bénéficiaires, des activités de négociation et sur dérivés. Se fonder sur les systèmes internes présenterait un double avantage: garantir l'amélioration constante des informations au fur et à mesure des innovations dans les méthodes de mesure et de gestion des risques, en particulier dans des domaines connaissant une rapide évolution tels que les risques de marché, et assurer la maîtrise des coûts liés à la publication des données.

Deuxièmement, les institutions devraient fournir aux utilisateurs des états financiers une image claire de leurs activités de négociation et de leur présence globale sur les marchés dérivés (à la fois de gré à gré et organisés) ainsi que de l'incidence de ces activités sur leurs bénéficiaires. En ce qui concerne les informations essentielles à diffuser au sujet des opérations sur dérivés (négociation et hors négociation, y compris, le cas échéant, positions correspondantes du bilan), les institutions sont invitées à se reporter au schéma commun minimal présenté dans le Schéma d'information prudentielle. Même si ce cadre a été élaboré en vue de répondre à certains besoins d'information des autorités de contrôle des établissements bancaires et maisons de titres, il peut également constituer une référence utile pour la publication d'informations significatives sur la nature et la portée de la présence d'une institution sur les marchés dérivés de gré à gré et organisés ainsi que sur les risques de crédit et, dans

---

<sup>4</sup> Le terme "significatif", associé à "informations" et "diffusion", désigne leur caractère utile et suffisant pour les utilisateurs et lecteurs des états financiers, qui peuvent avoir besoin de ces informations pour fonder leurs décisions.

une certaine mesure, de liquidité de marché<sup>5</sup> encourus à cet égard. En outre, le schéma minimal contient des définitions de concepts qui pourraient rendre plus facilement comparables les données essentielles sur les dérivés publiées par les institutions opérant à l'échelle internationale.

Une meilleure diffusion d'informations au sujet des activités de négociation et sur dérivés peut soutenir les efforts des autorités de tutelle pour promouvoir la stabilité des marchés des capitaux dans un environnement caractérisé par des innovations rapides et une complexité croissante. À partir d'informations significatives, les investisseurs, déposants, créanciers et contreparties peuvent imposer aux institutions financières une discipline de marché rigoureuse, les amenant à conduire ces activités de manière prudente et en conformité avec leurs objectifs déclarés. Cette amélioration des informations devrait même profiter aux grandes banques et maisons de titres à dimension internationale, en renforçant leur capacité d'évaluation et de gestion de leurs risques envers leurs contreparties. Il s'agit là d'un point particulièrement important, étant donné qu'une large proportion des opérations de négociation et sur dérivés s'effectuent entre ces principaux opérateurs.

Les données de l'analyse et les recommandations contenues dans le présent document concernent les activités de négociation et sur dérivés des banques et maisons de titres, considérées principalement sur une base consolidée à l'échelle du groupe. Si les informations sur une base consolidée sont essentielles, dans de nombreux cas, pour bien comprendre les opérations globales de négociation et sur dérivés d'une banque ou maison de titres, en vue d'évaluer le risque de crédit de l'établissement ou d'autres aspects du profil de risque d'une contrepartie, il peut être également nécessaire d'examiner la situation financière individuelle des succursales et filiales au sein du groupe consolidé.

Le document lui-même est structuré de la manière suivante: la section I analyse les avantages d'une meilleure information sur les activités de négociation et sur dérivés; la section II compare les données diffusées en 1994 et 1993 par un échantillon de grandes banques et maisons de titres à dimension internationale des pays du G 10 concernant leurs activités de négociation et sur dérivés; la section III formule des recommandations visant à améliorer les informations fournies dans ces domaines par les banques et maisons de titres à dimension internationale.

---

<sup>5</sup> Le risque de liquidité de marché est le risque qu'un établissement ne puisse éliminer rapidement une position, soit en liquidant l'instrument, soit en prenant une position de sens inverse.

## **Diffusion d'informations concernant les activités de négociation et sur instruments dérivés des banques et maisons de titres**

### **I. Avantages d'une meilleure information**

Depuis plusieurs années, les activités de négociation et sur dérivés des grandes banques et maisons de titres des pays du Groupe des Dix se sont généralement développées plus vite que leurs opérations traditionnelles. Le montant notionnel de leurs transactions sur dérivés du hors-bilan, indicateur de leur volume d'affaires global dans ce domaine, représente souvent aujourd'hui un multiple de leurs positions du bilan; la part des dérivés est significative par rapport à ces dernières, même mesurée en équivalent-risque de crédit. En outre, les activités de négociation, à la fois sur dérivés et sur instruments du bilan, se sont vivement accrues récemment et contribuent fortement au total des bénéfices pour de nombreux établissements.

Si ces activités de négociation et sur dérivés comportent généralement des risques semblables à ceux qui sont inhérents aux opérations traditionnelles, leur expansion rapide et leur complexité présentent de nouveaux défis pour les établissements et leurs autorités de tutelle. Ces dernières s'efforcent de plus en plus de mettre au point des outils de surveillance exploitant les systèmes très élaborés que les établissements ont développé à des fins internes pour mesurer et gérer leurs risques. La responsabilité de la mesure et de la gestion reste, en premier lieu, du ressort des institutions elles-mêmes, les autorités s'assurant qu'elles sont conduites avec prudence en déterminant des normes minimales et les accompagnant d'incitations. Par exemple, la proposition du Comité de Bâle sur les risques de marché, soumise à la profession pour consultation en avril 1995, laisserait aux banques la possibilité d'utiliser leur modèle interne de mesure des risques, sous réserve du respect d'une série de critères minimaux, quantitatifs et qualitatifs, pour déterminer leurs exigences de fonds propres.

Les objectifs prudentiels peuvent être renforcés si les établissements portent à la connaissance du public des données concernant la contribution de leurs activités de négociation et sur dérivés à leur profil de risque et à leur rentabilité ainsi que leurs résultats dans la gestion des risques qui y sont liés. La diffusion rapide de renseignements significatifs et exacts permet aux participants du marché de fonder leurs décisions sur des bases solides. Bien informés, les investisseurs, déposants, clients, créanciers et contreparties peuvent imposer aux institutions financières une discipline de marché rigoureuse, les amenant à conduire ces activités de manière prudente et en conformité avec leurs objectifs déclarés. Dans un environnement financier caractérisé par la rapidité de l'innovation et une complexité croissante, trois éléments doivent être réunis pour favoriser la stabilité des marchés: des pratiques strictes de suivi et de gestion des risques dans les établissements, renforcées par la surveillance prudentielle et une meilleure diffusion de l'information.

Les banques, maisons de titres et autres participants du marché des capitaux devraient être les premiers intéressés à une information plus complète et plus significative sur leurs activités de

négociation et sur dérivés, puisqu'ils peuvent ainsi se faire une idée plus précise du profil de risque de leurs contreparties, ce qui leur permet de mieux gérer leurs propres risques et de prendre leurs décisions opérationnelles en meilleure connaissance de cause. En outre, un profil de risque imprécis peut susciter, en période de tensions, rumeurs et malentendus dans le marché; il pourrait en résulter un désengagement des contreparties, un renchérissement des ressources ou des difficultés de financement<sup>6</sup>.

Il importe que la diffusion d'informations reflète fidèlement les activités des établissements, évolue au même rythme qu'elles et suive le développement des systèmes internes utilisés pour les gérer. Dans l'idéal, elle devrait refléter les méthodes internes de mesure et de gestion des risques, et donc leur amélioration progressive. Se fonder sur les données produites par ces systèmes allégerait en outre les coûts et simplifierait le processus.

Par principe, la diffusion d'informations devrait se concentrer sur les données essentielles relatives aux activités substantielles d'un établissement; or celles-ci, les deux Comités le reconnaissent, peuvent varier beaucoup, en volume et en nature, même parmi les grands opérateurs internationaux. Par exemple, certaines institutions sont de véritables teneurs de marché en gros pour toute une gamme d'instruments au comptant et dérivés, tandis que d'autres ont principalement recours aux dérivés à des fins de couverture. La quantité des renseignements rendus publics devrait être proportionnelle à l'importance des activités de négociation et sur titres par rapport au total des opérations, en termes de volume, bénéfices et risques. Il convient, en outre, de parvenir à un équilibre satisfaisant entre quantité, qualité et pertinence des informations.

Bien que le rapport mette essentiellement l'accent sur les activités de négociation et sur dérivés, les Comités soulignent qu'il ne faut pas oublier qu'il importe d'examiner également, en permanence, l'adéquation des données publiées dans d'autres domaines majeurs, tels que les investissements, les financements et, dans le cas des banques, l'octroi de prêts et les répercussions de ces activités sur les bénéfices. S'ils ont choisi de s'attacher d'abord aux activités de négociation et sur dérivés, c'est en raison de leur croissance rapide et de leur complexité ainsi que de la promptitude avec laquelle les risques encourus et les bénéfices enregistrés à cet égard peuvent se modifier.

Dans cette perspective, le présent rapport passe maintenant en revue les informations sur les activités de négociation et sur dérivés présentées par de grandes banques et maisons de titres à dimension internationale dans leur rapport annuel de 1994 et les progrès réalisés depuis l'année précédente, puis formule plusieurs recommandations visant à améliorer encore les données fournies. Ces recommandations se fondent sur les concepts développés dans deux documents: *Discussion Paper on Public Disclosure of Market and Credit Risks by Financial Intermediaries* (Rapport Fisher), publié en septembre 1994 par le Comité permanent des euromonnaies des banques centrales du G 10, et *Schéma d'information prudentielle concernant les opérations sur instruments dérivés des banques et*

---

<sup>6</sup> Les Comités reconnaissent volontiers que les positions de négociation et sur dérivés peuvent se modifier de façon significative au fil du temps et que les rapports annuels ne peuvent fournir qu'une image a posteriori des résultats de la gestion des risques. Ils n'en jouent pas moins un rôle important pour évaluer la façon dont un établissement gère ses activités.

*des maisons de titres* (Schéma d'information prudentielle), publié conjointement en mai 1995 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Comité technique de l'OICV. Si le rapport porte essentiellement sur les grandes banques et maisons de titres, les concepts et recommandations qu'il contient sont également applicables aux autres institutions financières et sociétés non financières exerçant une activité substantielle de négociation ou sur dérivés.

Les Comités soulignent qu'une meilleure diffusion d'informations ne devrait pas dispenser de développer, aux plans national et international, de saines pratiques comptables (y compris en ce qui concerne les méthodes de mesure appropriées) pour les activités de négociation et sur dérivés. Ce dernier aspect est en effet nécessaire, comme les exigences de publicité, pour rendre efficaces la discipline des marchés et la surveillance prudentielle. Les états et autres rapports financiers ne peuvent être crédibles et comparables que dans le respect de normes comptables. Fondamentalement, celles-ci devraient définir le mode d'évaluation des instruments et leur incidence sur les actifs, passifs et capitaux propres figurant au bilan ainsi que sur les profits et pertes déclarés. C'est pourquoi il est essentiel que les organismes de normalisation, groupements professionnels et autorités de tutelle dans ce domaine continuent d'appeler à des progrès et, dans toute la mesure possible, à une harmonisation pour les normes comptables applicables aux banques et maisons de titres à dimension internationale ainsi qu'aux autres institutions financières et sociétés non financières. Néanmoins, il ne faudrait pas que les dissonances actuelles empêchent la diffusion d'informations significatives sur la gestion des risques, d'autant plus que celle-ci révèle des renseignements qui ne sont pas nécessairement fournis par les pratiques comptables nationales.

Une mise en garde s'impose: le résumé de l'enquête et les recommandations contenues dans le présent document concernent les banques et maisons de titres considérées principalement sur une base consolidée à l'échelle du groupe. Si une telle approche est essentielle, dans de nombreux cas, pour bien comprendre les opérations globales de négociation et sur dérivés, afin d'évaluer le risque de crédit ou d'autres aspects du profil de risque, il peut être également nécessaire d'examiner la situation financière individuelle des succursales et filiales au sein du groupe.

## **II. Type d'informations diffusées par les banques et maisons de titres à dimension internationale dans les pays du G 10**

L'étude porte sur les informations concernant les activités de négociation et sur dérivés publiées dans les rapports annuels de 1994 et 1993 par un échantillon de 67 banques et 12 maisons de titres à dimension internationale des pays du G 10; il s'agit, pour la plupart, des principaux établissements de ce type opérant sur dérivés dans leurs pays respectifs, en termes de nominal

notionnel<sup>7</sup>. Le résumé de l'enquête est présenté aux tableaux 1 à 6. Le premier dresse la liste des institutions couvertes par l'étude en indiquant le montant notionnel des positions sur dérivés du hors-bilan, en monnaie nationale et en dollars EU, à la date de clôture des états financiers.

La présentation sous forme de tableau comporte une part de subjectivité: pour déterminer si une institution a diffusé telle ou telle information, il a fallu appliquer des critères, mais aussi un élément d'appréciation. Ainsi, une information quantitative peut être fournie de manière explicite, ou apparaître seulement par recoupements à partir d'autres données. L'étude n'a généralement pas retenu dans les tableaux ce type de renseignements indirects.

Il n'est pas surprenant, vu la diversité des institutions examinées, d'observer de grandes différences dans l'ampleur et la nature des activités de négociation et sur dérivés. Il convient en outre de noter que l'étendue des informations publiées par un établissement ne reflète pas nécessairement l'envergure ni la qualité de sa gestion, en particulier en ce qui concerne les risques. C'est pourquoi les résultats de l'enquête (résumés dans les tableaux 2-6) et les recommandations exposées par la suite ne visent pas à prescrire la publication de données spécifiques, mais plutôt à encourager les efforts d'amélioration en dressant un tableau des formules adoptées l'an dernier par les principaux établissements internationaux. Ainsi, ces tableaux, qui présentent néanmoins une image exhaustive, ne cherchent pas à proposer une méthode optimale. En fait, ce qui est attendu des établissements n'est pas une masse de détails, mais plutôt, sous une forme succincte, les renseignements révélateurs concernant la gestion des risques majeurs et l'incidence potentielle de cette gestion sur les bénéficiaires.

Les rapports annuels de 1994 représentent une amélioration substantielle, par rapport à 1993, de l'information communiquée dans les rapports annuels par de nombreuses banques, mais aussi par les maisons de titres. En particulier, plusieurs grands intermédiaires financiers à dimension internationale ont publié pour la première fois des informations quantitatives sur leurs risques de marché, extraites de leur système interne de gestion. Ils ont aussi fourni davantage de données sur leur risque de crédit, et les directions des institutions ont approfondi, dans leurs commentaires, leurs analyses des activités de négociation et sur dérivés. Il apparaît que les démarches entreprises depuis 1993 par les instances de normalisation comptable nationales et internationales, groupements

---

7 Pour chaque pays, sont considérées les institutions qui y ont leur siège, et non les filiales de banques ou maisons de titres étrangères. Celles du Luxembourg ne sont pas prises en compte, puisque les gros opérateurs sur dérivés et utilisateurs finals dans ce pays sont des filiales de banques établies dans d'autres pays du G 10; les grandes banques à dimension internationale pour lesquelles les autorités prudentielles luxembourgeoises effectuent une surveillance consolidée ont généralement peu recours aux instruments dérivés comme utilisateurs finals.

Dans bon nombre de pays, les plus gros intervenants sur titres sont soit des banques universelles, soit des filiales à participation majoritaire de banques internationales. Ainsi, afin d'éviter les doubles comptages, seules les maisons de titres indépendantes aux États-Unis et au Japon ont été examinées. Celles d'Espagne, de France, d'Italie et des Pays-Bas, plus un grand opérateur des États-Unis (CS First Boston, Inc.), ont été exclues de l'enquête puisque, filiales de groupes bancaires, elles sont englobées dans la partie bancaire, comme les grandes banques universelles.

Dans le cas du Japon – où l'exercice est clos le 31 mars –, le choix des institutions (tableau 1) a également été tributaire de la disponibilité des états financiers pour 1994/95 au moment de la rédaction du rapport. Pour les banques canadiennes, l'exercice est clos au 31 octobre.

Il a été observé, dans certains cas, que les rapports annuels comportaient des informations plus ou moins développées, selon qu'il s'agissait de l'édition nationale ou d'une version en langue étrangère.

professionnels, banques centrales et autorités prudentielles nationales ont bien contribué à ces progrès d'ensemble.

Malgré cette évolution encourageante, il subsiste des disparités notables en ce qui concerne la nature, le degré de détail et la valeur informative des renseignements diffusés, certaines institutions restant très discrètes. Ces disparités sont attribuables à plusieurs facteurs: dispositions légales, réglementaires et normatives applicables à la comptabilité et à la publication des comptes; besoin d'informations formulé par les investisseurs, créanciers et autres utilisateurs des états financiers; et usages concernant, par exemple, le volume d'informations communiquées respectivement au public et aux autorités de tutelle. En outre, la portée des données publiées dépend évidemment, dans de nombreux cas, de l'importance des activités de négociation et sur dérivés par rapport à l'ensemble des opérations de l'établissement.

Toutefois, les institutions qui ont fait l'objet de cette analyse présentent un élément commun: elles utilisent généralement des systèmes de mesure et de gestion des risques qui produisent des informations à usage interne pour la direction et le conseil d'administration; elles fournissent également à leur autorité de tutelle, à intervalles réguliers, des renseignements exhaustifs sur leurs activités de négociation et sur dérivés, souvent à caractère confidentiel, par le biais de déclarations périodiques, d'inspections sur place ou audits externes et de discussions avec la direction générale. Dans le cas des États-Unis, par exemple, les grandes maisons de titres opérant sur dérivés communiquent aux autorités prudentielles, dans le cadre du *Framework for Voluntary Oversight* établi par le Derivatives Policy Group, des données détaillées sur les risques de crédit et de marché afférents aux activités sur dérivés de gré à gré de leurs filiales non soumises à contrôle. Comme le proposait le Rapport Fisher, les banques et maisons de titres doivent s'appuyer sur leur système interne de gestion des risques pour publier, d'une manière à la fois condensée et significative, des informations sur la contribution de leurs activités de négociation et sur dérivés au profil de risque et à la rentabilité de l'ensemble de l'établissement, en indiquant leurs résultats dans la gestion des risques.

Pour la grande majorité des institutions étudiées, l'information est diffusée sur une base consolidée et apparaît principalement dans les deux chapitres suivants du rapport annuel.

- **Commentaires et analyses de la direction.** Cette revue de la situation financière et des résultats (y compris financiers) de l'entreprise (souvent appelée «rapport de gestion», «rapport du Conseil d'administration» ou «synthèse des résultats») comporte une description des positions à risque et des techniques mises en œuvre pour les gérer; elle n'est pas soumise aux commissaires-vérificateurs.
- **États financiers de l'exercice.** Ils comportent généralement l'arrêté du compte financier (bilan), le compte de résultat, toutes modifications dans la composition du capital et dans la situation financière ou la situation de trésorerie. En font également partie les notes de bas de page qui présentent une information complémentaire, sous forme de texte ou de tableaux, sur les postes des états financiers. Ces états et leurs notes de bas de page sont contrôlés par les commissaires-vérificateurs indépendants.

Ces deux composantes ont été analysées au cours de l'enquête.

L'évolution qualitative et quantitative de la diffusion d'informations sur les activités de négociation et sur dérivés depuis 1993 est présentée en plus grand détail dans les sections ci-après; la partie quantitative se décompose de la façon suivante: indicateurs des positions brutes, risque de crédit, risques de marché et bénéfiques; pour ces deux derniers aspects, une distinction est faite entre opérations à des fins de négociation et hors négociation (c'est-à-dire dans lesquelles les opérateurs sont utilisateurs finals)<sup>8</sup>. Les tableaux 2 à 6 résument ces sections.

## **Comparaison des rapports annuels de 1993 et 1994**

### **1) Informations qualitatives**

Le tableau 2 montre que la majorité des banques et maisons de titres ont présenté, sous une forme ou une autre, les différents risques associés à leurs activités de négociation et sur dérivés ainsi que leurs méthodes de contrôle de ces positions, alors que bien peu l'avaient fait en 1993.

La plupart ont fourni un exposé général des objectifs et stratégies pour les activités de négociation (au comptant et sur dérivés) et sur dérivés hors négociation. Plusieurs, parmi les principales, ont en outre indiqué leur procédure de contrôle des risques, précisant quels étaient les dirigeants chargés de déterminer la politique de négociation et qui était chargé de veiller au respect de son application.

En outre, 48 banques (sur 67) et 10 maisons de titres (sur 12) ont inclus les obligations et autres instruments du marché au comptant dans leurs commentaires sur la gestion des risques, ce qui fournit une analyse plus équilibrée et plus large qu'en se limitant aux dérivés. Plus de 40 banques et les 12 maisons de titres ont décrit leurs méthodes de mesure et de contrôle des risques de crédit et de marché. De nombreuses institutions l'ont fait par référence à des données quantitatives retraçant l'évolution des positions durant l'exercice, ce qui situe mieux la discussion dans son contexte; 31 banques et 7 maisons de titres ont expliqué comment elles gèrent les besoins de liquidités engendrés par leurs opérations; 14 banques et 7 maisons de titres ont résumé, dans les commentaires et analyses de la direction, leurs méthodes de gestion des risques opérationnels et juridiques (elles étaient de 5 et 3 en 1993). En outre, 5 institutions ont indiqué si elles utilisaient ou non des instruments complexes tels que les dérivés à effet de levier (contrats recourant à un multiplicateur, par exemple, pour accroître les flux financiers afférents au montant notionnel déclaré).

La plupart des pays obligent les banques et maisons de titres à faire état, dans leur rapport annuel, de leur système de comptabilité, y compris pour les activités de négociation et sur dérivés. Ces institutions sont donc censées décrire leurs pratiques comptables et indiquer de quelle manière

---

<sup>8</sup> Il est courant, dans certains pays, de distinguer entre dérivés détenus à des fins de négociation ou non; dans d'autres pays, l'opposition est faite entre négociation et couverture, ou sous d'autres formulations.

elles évaluent ces instruments et rendent compte, dans les états financiers, des recettes et dépenses qu'ils génèrent.

Alors que cette exigence leur est demandée depuis longtemps, les institutions ont été beaucoup plus précises dans les rapports annuels de 1994. Presque toutes les banques et 10 maisons de titres ont exposé leurs pratiques comptables en ce qui concerne les dérivés. Depuis quelque temps, les banques et maisons de titres de certains pays ont commencé à publier une juste valeur des instruments financiers, en précisant brièvement de quelle manière celle-ci est calculée; en 1994, la majorité des établissements – 33 banques (soit 14 de plus qu'en 1993) et 12 maisons de titres (comme l'année précédente) – l'ont fait, y compris pour les instruments qui n'ont pas de valeur de marché observable. Il subsiste néanmoins des différences significatives entre institutions en ce qui concerne le degré de détail de cette présentation.

## **2) Informations quantitatives**

### **a) Indicateurs des positions brutes**

Le tableau 3 présente une vue d'ensemble des informations relatives au montant notionnel et à la valeur de marché des instruments détenus à des fins de négociation (au bilan et hors bilan) ainsi que des dérivés hors négociation, qui reflètent l'importance des activités sur dérivés d'un établissement.

Les 67 banques et 12 maisons de titres ont continué d'étoffer les données sur les conditions générales de leurs contrats dérivés, indiquant toutes en 1994 (contre 57 et 10 respectivement en 1993) le montant notionnel du sous-jacent. Elles en ont, par ailleurs, généralement précisé le détail par catégorie d'instrument. En outre, près de la moitié des banques et toutes les maisons de titres ont recensé leurs positions de négociation sur dérivés: 25 banques ont établi une distinction entre contrats négociés sur les marchés organisés et de gré à gré, généralement en indiquant le montant notionnel des contrats à terme et options achetées, d'une part, et des contrats de gré à gré, d'autre part (13 l'avaient fait en 1993). Dans l'ensemble, les maisons de titres ont précisé et décrit qualitativement les caractéristiques de leurs dérivés dans le cadre d'une discussion globale des produits et services qu'elles offrent.

Une ventilation par échéance du montant notionnel des dérivés a été effectuée globalement (négociation plus hors négociation) par 31 banques (contre 15 l'an passé), tandis que, du côté des maisons de titres, 7 présentaient un échéancier des positions de négociation et 3 des dérivés hors négociation; 30 banques ont annoncé la valeur de marché brute positive de leurs positions sur dérivés à la date de clôture de l'exercice et 13 (une forte hausse par rapport à 1993) la valeur brute négative; toutes les maisons de titres ont publié à la fois les valeurs de marché brutes positive et négative (7 seulement l'année précédente).

En ce qui concerne les activités de négociation, 27 banques et les 12 maisons de titres ont établi une distinction entre actifs et passifs, et 41 banques et 11 maisons de titres ont fourni des détails

sur les positions au comptant en fin d'exercice; 33 banques et 11 maisons de titres (contre 15 et 6 respectivement en 1993) ont complété cette information avec des données sur les dérivés. Pour la première fois, 7 banques ont mentionné la valeur de marché moyenne sur l'exercice de leurs instruments au comptant et 8 l'ont également fait pour les dérivés; 8 maisons de titres ont présenté la même information pour les dérivés (contre 3 en 1993).

S'agissant des dérivés hors négociation, l'information a également été développée, puisque 19 banques et 2 maisons de titres ont publié la valeur de marché de leur portefeuille global (contre 16 et 0 respectivement en 1993).

#### ***b) Risque de crédit***

Dans ce domaine (tableau 4), un nombre significatif de banques ont accru l'information publiée; pour les maisons de titres, l'amélioration la plus sensible a concerné la notation des contreparties. La donnée bancaire la plus courante est l'exigence de fonds propres (en termes d'équivalent-risque de crédit pour le calcul des exigences de fonds propres) relative aux dérivés (globalement, risque courant plus risque potentiel): 45 banques ont communiqué cette information (contre 34 en 1993). En deuxième lieu (30 banques, contre 19 pour l'exercice précédent) vient la valeur de marché brute positive (parfois dénommée coût de remplacement brut), qui ne tient pas compte de l'incidence des accords de compensation juridiquement valables, ni des nantissements. Pour le risque courant (coût de remplacement positif, après prise en compte des accords de compensation bilatérale), 29 banques ont annoncé un chiffre en 1994 (15 en 1993) et 9 maisons de titres (2 de plus qu'en 1993).

En 1994, 21 banques et 6 maisons de titres ont publié des informations sur la qualité de crédit de leurs contreparties sur dérivés (contre 5 et 1 respectivement en 1993), généralement en suivant la notation des agences spécialisées, un système propre ou, pour les banques, des catégories semblables à celles qui sont définies dans l'accord de Bâle sur les fonds propres. En outre, 25 banques et 6 maisons de titres ont communiqué des données sur la concentration du risque (contre 6 et 5 respectivement en 1993): 24 banques et toutes les maisons de titres ont présenté une ventilation par secteur, 16 banques et 4 maisons de titres ont effectué une répartition géographique.

Au sujet des autres mesures du risque de crédit, 9 banques ont présenté leur risque potentiel et 1 a mesuré la volatilité de ce risque sur dérivés; 2 institutions ont indiqué la valeur des nantissements et autres rehaussements de crédit pour leurs activités de négociation et sur dérivés. Si, en 1993, 4 banques avaient donné le chiffre de leurs pertes de crédit effectives sur dérivés et 1 celui de ses contrats dérivés non productifs, elles ont été 9 et 8 respectivement à le faire en 1994 (ou à préciser qu'il s'agissait de montants négligeables).

### **c) Risques de marché**

#### ***Activités de négociation***

L'un des changements les plus remarquables en 1994 a été la publication, par de nombreux intermédiaires majeurs, d'informations quantitatives sur les risques de marché extraites de leurs systèmes de gestion des risques (tableau 5): 18 banques (contre 4 en 1993) ont présenté de telles données – la plupart sous forme de montant exposé au risque (ou perte potentielle) pour les instruments au comptant et dérivés, certaines avec un histogramme des estimations journalières sur l'exercice, 7 en indiquant des maximums/minimums et 10 sous forme de moyenne. Plusieurs maisons de titres ont également distingué entre opérations pour compte propre et pour la clientèle, d'autres ont décomposé le montant exposé au risque en grandes catégories de facteurs. Les banques ont en outre fourni des renseignements sur les hypothèses statistiques de base et la méthode d'agrégation employées pour le calcul.

Comme le recommandait le Rapport Fisher, certaines banques ont également indiqué pour la première fois des informations sur les modifications effectives de valeur de leur portefeuille en regard des estimations du montant exposé au risque, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la qualité de la gestion des positions. Plusieurs maisons de titres ont directement comparé ces deux éléments sur une base journalière, ce qui a mis en lumière la fréquence de dépassement des modifications effectives par rapport aux estimations. Parmi les autres indicateurs utilisés, on peut citer des histogrammes ou diagrammes de dispersion des variations effectives journalières de la valeur du portefeuille, les maximums/minimums sur l'exercice et les variations moyennes. Quelques maisons de titres ont dressé un histogramme des résultats hebdomadaires, à la fois pour leur portefeuille global et par catégorie d'instrument.

Par le passé, les grandes maisons de titres n'ont pas fourni de données quantitatives sur leurs risques de marché dans leur rapport annuel. Aux États-Unis, elles fournissent à leur autorité de tutelle, dans le cadre du *Framework for Voluntary Oversight* établi par le Derivatives Policy Group pour les dérivés de gré à gré, des mesures trimestrielles de capital exposé au risque, c'est-à-dire leur perte potentielle maximale avec une probabilité de 1% sur une période de deux semaines; elles lui communiquent également les résultats d'une série de simulations de crise portant sur certains facteurs fondamentaux de risque de leur portefeuille de dérivés de gré à gré.

#### ***Dérivés hors négociation***

Les banques publient le plus souvent des tableaux comportant montant nominal, échéances et, pour les contrats d'échange, taux contractuels payés et reçus (tableau 3); elles ont surtout utilisé un tableau des impasses de taux d'intérêt pour illustrer l'utilisation des dérivés dans la gestion

du risque de taux (25 en 1994 et 23 en 1993)<sup>9</sup>. De nombreuses banques ont assorti cette présentation d'une mise en garde, précisant qu'elle ne donne qu'une image à un moment précis et ne tient pas compte du risque lié aux options, ni d'autres éléments dynamiques du bilan. Des informations quantitatives sur le montant exposé au risque ont été communiquées par 4 banques; 14 ont examiné l'incidence d'une variation marquée des taux sur les fonds propres ou les bénéfices; 2 ont indiqué la durée de leurs dérivés utilisés dans la gestion des risques; quelques-unes ont précisé, avec plus ou moins de détails, si les dérivés servaient à couvrir des composantes spécifiques du bilan ou à gérer le risque global.

#### ***d) Bénéfices***

##### ***Activités de négociation***

Comme le montre le tableau 6, 51 banques et 8 maisons de titres ont indiqué l'incidence de leurs activités de négociation (au comptant et sur dérivés, soit séparément, soit ensemble) sur leurs bénéfices (contre 45 et 3 respectivement en 1993), parmi lesquelles 10 banques et 8 maisons de titres ont ventilé leurs revenus (marchés au comptant plus dérivés) par catégorie de risque ou domaine d'activité, et 11 banques et 2 maisons de titres par catégorie d'instrument; 21 banques et 2 maisons de titres ont précisé la source de leurs recettes en distinguant entre marchés au comptant et instruments dérivés; 35 banques ont en outre publié leurs revenus d'intérêts nets sur activités au comptant.

##### ***Dérivés hors négociation***

Les établissements ont été plus nombreux (11 banques, contre 5 en 1993) à examiner l'incidence de ces activités sur les recettes et dépenses calculées sur la base de la comptabilité du coût d'origine (c'est-à-dire lorsque les instruments ne sont pas évalués au cours du marché, qui intègre les plus et moins-values); 12 banques et 6 maisons de titres en ont indiqué l'effet global sur leur marge d'intérêts nette; 8 banques ont publié leurs gains ou pertes reportés et 6 banques ont précisé à quel moment ceux-ci apparaîtront dans les bénéfices; 18 banques et 3 maisons de titres ont fait état des gains et pertes latents (10 et 2 respectivement en 1993).

---

<sup>9</sup> Ces tableaux des impasses de taux d'intérêt publiés par les banques ventilent les avoirs et engagements financiers selon leur échéance dans plusieurs bandes temporelles. À l'intérieur de chacune, la différence entre actifs et passifs ("impasse" ou position nette) permet d'évaluer le risque de taux. Il est possible d'utiliser des dérivés d'échéances diverses pour ajuster la position nette dans chaque bande afin de modifier le risque global de taux. Les maisons de titres n'incluent pas de tels tableaux dans leur rapport annuel.

Tableau 1

**Banques et maisons de titres examinées**

Données en fin d'exercice (au 31 décembre 1994, sauf indication contraire)

Pays	Établissement	Dérivés du hors-bilan (en milliards) <sup>1</sup>		
		Monnaie locale	Dollars EU	
Allemagne DE	Bankgesellschaft Berlin	147	95	
	Bayerische Hypotheken- und Wechselbank	176	114	
	Bayerische Vereinsbank	447	288	
	Commerzbank	608	392	
	Deutsche Bank	2 186	1 410	
	Dresdner Bank	733	473	
	Westdeutsche Landesbank	534	345	
Belgique BE	Banque Bruxelles-Lambert	5 680	178	
	Générale de Banque	4 235	133	
	Kredietbank	6 286	197	
Canada <sup>2</sup> CA	Banque de Montréal	544	403	
	Banque de la Nouvelle-Écosse	502	372	
	Banque Impériale de Commerce du Canada	805	596	
	Banque Nationale	81	60	
	Banque Royale du Canada	949	703	
	Banque Toronto-Dominion	476	353	
États-Unis US <i>Banques</i> <sup>3</sup> :	Bank of New York Co.	80	80	
	BankAmerica Corp.	1 376	1 376	
	Bankers Trust N.Y. Corp.	1 982	1 982	
	Chase Manhattan Corp.	1 367	1 367	
	Chemical Banking Corp.	3 182	3 182	
	Citicorp	2 665	2 665	
	First Chicago Corp.	622	622	
	J.P. Morgan & Co.	2 471	2 471	
	NationsBank Corp.	511	511	
	Republic New York Corp.	239	239	
	<i>Maisons de titres</i> :	The Bear Stearns Companies, Inc. <sup>4</sup>	89	89
		Donaldson, Lufkin & Jerrette, Inc.	27	27
		The Goldman Sachs Group, L.P. <sup>5</sup>	995	995
		Lehman Brothers Holdings, Inc. <sup>5</sup>	1 086	1 086
		Merrill Lynch & Co., Inc. <sup>6</sup>	1 169	1 169
		Morgan Stanley Group, Inc. <sup>7</sup>	835	835
		Paine Webber Group, Inc.	38	38
Prudential Securities, Inc.		46	46	
Salomon, Inc.	1 470	1 470		
Smith Barney Holdings, Inc.	51	51		

<sup>1</sup> Montant nominal du notionnel. <sup>2</sup> Au 31 octobre 1994. <sup>3</sup> Sources: états financiers réglementaires déposés auprès de la Réserve fédérale et accessibles au public. <sup>4</sup> Au 30 juin 1994. <sup>5</sup> Au 25 novembre 1994. <sup>6</sup> Au 30 décembre 1994. <sup>7</sup> Au 31 janvier 1995.

Tableau 1 (suite)

**Banques et maisons de titres examinées**

Données en fin d'exercice (au 31 décembre 1994, sauf indication contraire)

Pays	Établissement	Dérivés du hors-bilan (en milliards) <sup>1</sup>		
		Monnaie locale	Dollars EU	
France	FR	Banque Nationale de Paris	10 249	1 919
		Crédit Agricole	3 758	704
		Crédit Commercial de France	3 225	604
		Crédit Lyonnais	9 758	1 827
		Indosuez	4 991	935
		Paribas	11 436	2 142
		Société Générale	17 479	3 274
		Union Européenne de CIC	1 551	290
Italie	IT	Banca Commerciale Italiana	76 564	47
		Banca CRT	41 473	26
		Banca di Roma	45 817	28
		Banca Nazionale del Lavoro	54 341	34
		Banco di Napoli	55 796	34
		Credito Italiano	70 354	43
		Istituto Mobiliare Italiano	69 328	43
		San Paolo di Torino	287 337	177
	Japon	JP	Bank of Tokyo	103 965
		Fuji Bank	171 194	1 971
		Industrial Bank of Japan	163 320	1 880
		Long-Term Credit Bank of Japan	74 915	863
		Mitsubishi Bank	144 738	1 667
		Sanwa Bank	108 406	1 248
		Tokai Bank	74 206	854
		<i>Maisons de titres:</i>		
		The Nikko Securities Co., Ltd.	4 643	53
		The Nomura Securities Co., Ltd.	11 662	134
Pays-Bas	NL	ABN-AMRO Bank	1 229	706
		ING Bank	373	214
		Rabobank	575	330
Royaume-Uni	GB	Barclays	954	1 490
		Hambros <sup>9</sup>	307	480
		HSBC	1 048	1 638
		Lloyds	739	1 154
		National Westminster	892	1 394
		Royal Bank of Scotland <sup>10</sup>	125	196
		Schroders	52	82
		Standard Chartered	142	221

<sup>1</sup> Montant nominal du notionnel. <sup>8</sup> Au 31 mars 1995. <sup>9</sup> Au 31 mars 1995. <sup>10</sup> Au 30 septembre 1994.

Tableau 1 (suite)

**Banques et maisons de titres examinées**

Données en fin d'exercice (au 31 décembre 1994, sauf indication contraire)

Pays		Établissement	Dérivés du hors-bilan (en milliards) <sup>1</sup>	
			Monnaie locale	Dollars EU
Suède	SE	Nordbanken	1 276	172
		Skandinaviska Enskilda Banken	3 090	416
		Sparbanken Sverige (Swedbank)	984	132
		Svenska Handelsbanken	2 271	306
Suisse	CH	Crédit Suisse	2 096	1 600
		Société de Banque Suisse	2 632	2 009
		Union de Banques Suisses	2 250	1 718

<sup>1</sup> Montant nominal du notionnel.

Tableau 2  
Informations qualitatives

	Nombre d'institutions ayant diffusé des informations															
	1993		1994													
	Total		BE	CA	CH	DE	FR	GB	IT	JP		NL	SE	US		
									Banques	M. de t.			Banques	M. de t.		
<i>Pour mémoire: nombre d'institutions examinées</i> .....	79		3	6	3	7	8	8	8	7	2	3	4	10	10	
<b>Objectifs et stratégies</b>																
Activités de négociation .....	38		2	6	0	6	8	5	0	7	2	0	4	9	9	
Dérivés hors négociation .....	37		2	6	0	6	8	6	0	7	0	1	4	10	7	
<b>Risques</b>																
En rapport avec risques correspondants du bilan .....	37		1	6	2	7	5	4	0	7	0	2	4	10	10	
<b>Risques spécifiques</b>																
Risque de crédit																
Sources .....	34		1	5	3	6	5	4	0	7	2	1	2	9	10	
Gestion .....	30		1	6	2	6	5	6	0	7	2	1	1	9	10	
<b>Risques de marché</b>																
Sources .....	35		0	6	3	7	5	5	0	7	2	0	2	9	10	
Gestion .....	29		1	6	3	7	5	6	0	7	2	1	1	9	10	
<b>Risque de liquidité</b>																
Sources .....	19		0	5	1	7	3	2	0	3	0	0	2	6	8	
Gestion .....	15		0	5	1	7	3	6	0	1	0	1	1	6	7	
<b>Risques opérationnel et juridique</b>																
Nature .....	10		0	4	1	1	0	1	0	6*	0	0	2	3	8	
Gestion .....	8		0	4	1	1	0	1	0	4*	0	0	1	2	7	
<b>Instruments à effet de levier</b> .....																
	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	
<b>Évaluation au cours du marché (base de calcul)</b> .....	26		0	3	3	7	8	1	0	1	2	0	0	10	10	
Traitement comptable des dérivés .....	63		3	6	3	7	8	8	8	1	0	3	4	10	10	

BE = Belgique, CA = Canada, CH = Suisse, DE = Allemagne, FR = France, GB = Royaume-Uni, IT = Italie, JP = Japon, NL = Pays-Bas, SE = Suède, US = États-Unis.

\* Risque opérationnel uniquement.

Tableau 3  
Indicateurs des positions brutes

	Nombre d'institutions ayant diffusé des informations														
	1993		1994												
	Total	Total	BE	CA	CH	DE	FR	GB	IT	JP		NL	SE	US	
										Banques	M. de l.			Banques	M. de l.
<i>Pour mémoire: nombre d'institutions examinées</i> .....	79	79	3	6	3	7	8	8	8	7	2	3	4	10	10
Montant notionnel															
Global .....	67	79	3	6	3	7	8	8	8	7	2	3	4	10	10
Activités de négociation .....	32	43	3 <sup>1</sup>	1	0	0	6	3	8	1	2	0	0	9	10
Dérivés hors négociation .....	30	36	3	1	0	0	6	3	8	1	0	0	0	10	4
Distinction marchés organisés/gré à gré .....	13	25	1	0	3	7	8	2	0	0	0	0	1	3	0
Ventilation par échéance:															
Activités de négociation .....	6	16	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	6	7
Dérivés hors négociation .....	9	16	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	10	3
Total des activités .....	15	31	1	5	2	7	1	1	8	1 <sup>2</sup>	-	0	4	1	-
Contrats d'échange:															
Taux reçus/payés (données succinctes) .....	4	16	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	10	3
Montants reçus/payés .....	18	30	0	1	0	0	8	2	8	0	0	0	0	10	1
Valeur de marché															
Valeur de marché brute positive .....	26	42	0	6	3	5	3	6	0	0	2	0	0	7	10
Valeur de marché brute négative .....	13	25	0	1	0	0	0	6	0	0	2	0	0	6	10
Activités de négociation															
Distinction actifs/passifs .....	27	39	0	0	0	0	8	8	0	1	2	0	0	10	10
Au comptant: en fin d'exercice .....	42	52	0	6	0	0	8	8	0	7	2	0	4	8	9
moyenne sur l'exercice .....	0	7	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	6	0
Dérivés: en fin d'exercice .....	21	44	3 <sup>1</sup>	1	0	7 <sup>3</sup>	0	3	0	7 <sup>4</sup>	2	0	3	9	9
moyenne sur l'exercice .....	3	16	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	7	8
Montant global .....	18	9	0	0	0	0	0	0	8	0	-	0	0	1	-
Dérivés hors négociation															
Montant global .....	16	21	0	1	0	0	0	2	0	7 <sup>4</sup>	0	0	0	9	2
En relation avec les actifs/passifs couverts .....	6	13	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	9	2
Ventilation par catégorie .....	5	20	3	1	0	7 <sup>5</sup>	0	2	0	0	0	0	0	6	1

Pour les codes-pays, se reporter au tableau 2.

<sup>1</sup> Activités hors couverture, évaluées au cours du marché. <sup>2</sup> Contrats d'échange uniquement. <sup>3</sup> Y compris positions en qualité d'utilisateur final. <sup>4</sup> Marchés organisés uniquement. <sup>5</sup> Y compris activités de négociation.

Tableau 4  
Risque de crédit

	Nombre d'institutions ayant diffusé des informations													
	1993	1994												
		Total	BE	CA	CH	DE	FR	GB	IT	JP		NL	SE	US
									Banques	M. de t.			Banques	M. de t.
<i>Pour mémoire: nombre d'institutions examinées</i> ....	79	3	6	3	7	8	8	8	7	2	3	4	10	10
Risque courant (après compensation des positions) ...	22	1	1	2	7	4	4	0	0	2	0	0	10	7
Volatilité .....	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur de marché brute positive .....	26	0	6	3	5	3	6	0	0	2	0	0	7	10
Risque potentiel .....	1	0	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0
Notation des contreparties .....	6	1	3	2	7	3	0	0	0	0	0	0	5	6
Concentration du risque .....	11	1	3	0	7	4	4	0	0	0	0	0	6	6
Ventilation par région .....	8	1	1	0	7	3	0	0	0	0	0	0	4	4
Ventilation par secteur .....	11	1	3	0	7	3	4	0	0	0	0	0	6	6
Autre critère (comme > x % des fonds propres) ...	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6	0
Nantissements et autres rehaussements de crédit .....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Pertes de crédit effectives .....	4	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	6	0
Contrats non productifs .....	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	6	0
Équivalent-risque de crédit des dérivés* .....	34	0	6	0	7	3	8	0	7	-	3	4	7	-

Pour les codes-pays, se reporter au tableau 2.

\* Pour le calcul des exigences de fonds propres. Ne s'applique qu'aux banques.

Tableau 5  
Risques de marché

	Nombre d'institutions ayant diffusé des informations													
	1993		1994											
	Total		BE	CA	CH	DE	FR	GB	IT	JP	NL	SE	US	
									Banques	M. de t.			Banques	M. de t.
<i>Pour mémoire: nombre d'institutions examinées</i> ....	79		3	6	3	7	8	8	8	2	3	4	10	10
<b>Activités de négociation</b>														
Montant exposé au risque (MAR):														
Journalier (MARj) .....	4	0	0	1	1	5	0	0	3	0	0	0	8	0
Maximal/minimal .....	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	5	0
Moyen .....	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	7	0
Intervalle de confiance déterminé par MARj .....	2	0	0	1	0	3	0	0	1	0	0	0	6	0
<b>Valeur du portefeuille:</b>														
Variation journalière* .....	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4	0
Variation journalière moyenne .....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Variation journalière > MAR .....	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0
<b>Dérivés hors négociation</b>														
Effet sur la durée .....	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Effet sur l'impose de taux .....	23	0	0	0	0	0	2	8	2	0	0	0	8	0
Incidence d'une variation marquée des taux .....	5	1	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	5	0
Montant exposé au risque .....	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0

Pour les codes-pays, se reporter au tableau 2.

\* Certaines maisons de titres ont, cependant, indiqué une variation hebdomadaire.

Tableau 6  
Bénéfices

	Nombre d'institutions ayant diffusé des informations														
	1993		1994												
	Total		BE	CA	CH	DE	FR	GB	IT	JP		NL	SE	US	
									Banques	M. de t.			Banques	M. de t.	
<i>Pour mémoire: nombre d'institutions examinées</i> ...	79		3	6	3	7	8	8	8	7	2	3	4	10	10
Activités de négociation															
Bénéfices .....	48		3	2	3	7	7	8	8	1	0	3	0	9	8
Par type de risque/domaine d'activité .....	8		0	0	3	0	1	0	0	1	0	0	0	5	8
Par catégorie d'instrument .....	12		0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	7	2
Distinction marchés au comptant/dérivés .....	22		0	0	0	0	7	0	8	0	0	0	0	6	2
Autres renseignements .....	29		3	1	0	7	0	7	8	0	0	3	0	0	0
Marge d'intérêts nette sur position au comptant .....	29		0	0	3	7	8	3	8	1	0	0	0	5	0
Dérivés hors négociation															
Effet sur:															
Les bénéfices, en montant ou % .....	5		0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	8	0
La marge d'intérêts nette .....	15		0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	4	6
Gains/pertes reportés:															
Montant .....	7		0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	5	0
Période d'amortissement .....	2		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	0
Gains/pertes latents .....	12		3	0	0	0	0	2	2	1	0	0	0	10	3

Pour les codes-pays, se reporter au tableau 2.

### III. Recommandations

La section précédente a mis en évidence les progrès accomplis dans des domaines-clés, entre 1993 et 1994, par un échantillon de grandes banques et maisons de titres à dimension internationale en ce qui concerne la publication d'informations sur leurs activités de négociation et sur dérivés dans leur rapport annuel. La présente section formule des recommandations visant à améliorer encore les informations fournies par les grandes banques et maisons de titres engagées dans des activités substantielles de négociation et sur dérivés. Ces recommandations peuvent également être utiles aux autres sociétés, financières ou non, ayant d'importantes activités de négociation et sur dérivés.

Le Comité de Bâle et le Comité technique de l'OICV invitent les banques et maisons de titres à poursuivre leurs efforts dans cette voie en fournissant, d'une manière condensée et significative, des informations à la fois qualitatives et quantitatives sur leurs activités de négociation et sur dérivés. Les institutions devraient fournir une image claire de la nature et de la portée de leurs activités dans ces domaines ainsi que des principaux risques qui y sont liés (notamment risques de crédit, de marché et de liquidité). Elles devraient également préciser les résultats de leur gestion des risques, notamment en ce qui concerne leur exposition aux risques de marché<sup>10</sup>. En outre, elles devraient fournir des renseignements concis mais significatifs concernant la contribution de ces activités à leurs bénéfices.

Comme le recommandait le Rapport Fisher, les institutions sont invitées à diffuser des informations quantitatives, sur leurs risques et les résultats de leur gestion, qui soient au niveau des méthodes utilisées par leur système interne de mesure des risques et d'évaluation des résultats. Cela devrait contribuer à assurer l'évolution de la diffusion d'informations au rythme des innovations en matière de gestion des risques, notamment dans des domaines, comme celui des risques de marché, en mutation rapide, de plus en plus d'établissements introduisant ou développant des méthodes d'estimation des montants exposés au risque (perte potentielle). Les données publiées devraient se concentrer sur les risques substantiels, et leur quantité devrait être proportionnelle à l'importance de l'activité considérée par rapport à l'ensemble des opérations, au profil de risque et aux bénéfices de l'institution.

En ce qui concerne les informations essentielles à diffuser au sujet des dérivés (négociation et hors négociation, y compris positions correspondantes du bilan), les institutions sont invitées à se reporter au schéma commun minimal, présenté dans le Schéma d'information prudentielle, qui appelle les institutions à fournir des renseignements au sujet de leur activité globale sur dérivés ainsi que de leurs risques de crédit et, dans une certaine mesure, de liquidité de marché. Ce schéma peut constituer une référence pour les établissements qui, à l'heure actuelle, ne publient guère

---

<sup>10</sup> L'évaluation des résultats de la gestion des risques est généralement plus difficile pour le risque de crédit que pour les risques de marché, étant donné que, à ce jour, les méthodes statistiques de mesure de ces résultats ne sont pas aussi développées dans le premier cas que dans le second. Au fur et à mesure que ces techniques progressent et se répandent, cependant, les établissements devraient améliorer les informations concises qu'ils diffusent.

ou pas d'informations quantitatives sur leurs opérations sur dérivés. Il permet en outre, en les harmonisant, d'améliorer la cohérence et la comparabilité des données essentielles publiées dans les rapports annuels.

La suite de cette partie examine ces questions plus en détail, du point de vue des informations qualitatives puis quantitatives.

#### **A) Informations qualitatives**

Les informations qualitatives devraient fournir une vue d'ensemble des objectifs globaux de l'institution, de sa stratégie de prise de risques, de la place de ses activités de négociation et sur dérivés dans ces objectifs ainsi que de ses principales procédures internes de contrôle. En outre, ces données permettent à la direction de compléter et d'approfondir les informations quantitatives publiées dans le rapport annuel.

Plus précisément, les banques et maisons de titres sont invitées à examiner les différentes catégories d'informations qualitatives concises énumérées ci-après.

##### **Contrôle et gestion des risques**

- Vue d'ensemble de la structure organisationnelle sur laquelle reposent les procédures de gestion et de contrôle des risques inhérents aux activités de négociation et sur dérivés.
- Description de chacun des principaux risques inhérents aux activités de négociation et sur dérivés (risque de crédit, risques de marché, risque de liquidité, risque opérationnel et risque juridique) et des méthodes utilisées pour les mesurer et les gérer (par exemple, limites de positions pour les risques de marché et de crédit et rôle de la mesure du montant exposé au risque dans la gestion des risques de marché). En outre, examen des méthodes d'évaluation des résultats de la gestion des différents risques.
- Informations concernant les objectifs et stratégies d'ensemble des activités de négociation (pour toutes les composantes du bilan et du hors-bilan) et précisions sur le rôle de l'institution: teneur de marché en gros ou opérateur pour son propre compte ou pour sa clientèle.
- Description des objectifs d'ensemble pour les dérivés hors négociation; dans le cas des banques, par exemple, de telles informations pourraient permettre de mieux comprendre comment les dérivés sont utilisés pour couvrir des risques inhérents aux opérations bancaires, tels que risques de change et de taux d'intérêt ou, le cas échéant, s'ils servent à d'autres activités de gestion des risques.
- Résumé de l'activité et des risques sur produits à haut risque ou instruments complexes, tels que dérivés à effet de levier.

### **Pratiques comptables et méthodes d'évaluation**

- Examen des pratiques comptables et des méthodes de comptabilisation des revenus en matière d'activités de négociation (à la fois instruments au comptant et dérivés) et de dérivés hors négociation. Les informations concernant les pratiques comptables devraient être suffisantes pour permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre les importantes distinctions qui peuvent exister dans le traitement comptable des dérivés selon leur catégorie ou leur usage. Étant donné que, pour de nombreuses transactions sur dérivés, il n'existe pas de normes comptables claires, il est particulièrement important qu'une institution explique à chaque fois le traitement qu'elle a appliqué. Ainsi, il serait utile de récapituler les diverses méthodes, les types d'instruments couverts par chacune et ses critères d'utilisation (par exemple, dans quelles conditions un dérivé sert à une opération de couverture); il convient, en outre, de spécifier le traitement comptable retenu dans le cas où les critères d'utilisation d'une méthode ne sont pas remplis. D'autres informations sont importantes: détermination comptable de l'expiration des contrats dérivés; dérivés servant de couverture à des transactions anticipées; compensation, au bilan, des avoirs et engagements sur dérivés; et pertes de crédit sur dérivés.
- Examen général des méthodes d'évaluation utilisées et indication des ajustements éventuels des positions calculées au cours du marché. Pour les instruments non cotés, examen général des techniques d'estimation de la valeur de marché et description rapide des procédures de vérification de ces estimations.

Pour tous renseignements complémentaires au sujet des types d'informations qualitatives qu'il convient de diffuser sur les dérivés et activités connexes, les banques sont invitées à consulter le rapport *Lignes directrices pour la gestion des risques liés aux instruments dérivés*, et les maisons de titres celui intitulé *Operational and Financial Risk Management Control Mechanisms for Over-the-Counter Derivatives Activities of Regulated Securities Firms*. Ces deux documents ont été publiés en juillet 1994 respectivement par le Comité de Bâle et le Comité technique de l'OICV avec une déclaration liminaire commune; ils présentent les principales caractéristiques attendues des systèmes de gestion des risques des banques et maisons de titres.

### **B) Informations quantitatives**

#### **1) Activités de marché, risque de crédit et liquidité du marché**

Les grandes banques et maisons de titres à dimension internationale devraient fournir des informations condensées sur la composition de leur portefeuille de négociation, telles que la valeur de marché moyenne et en clôture d'exercice des principales catégories d'instruments de bilan et de hors-bilan, en distinguant, en outre, avoirs et engagements.

En ce qui concerne leurs activités sur dérivés (de négociation et hors négociation), les institutions devraient fournir aux utilisateurs des états financiers une image claire de leur présence sur les différents marchés (organisés ou de gré à gré). Elles pourraient se reporter au schéma commun minimal du Schéma d'information prudentielle pour savoir quelles sont les données essentielles à diffuser au sujet de leurs activités sur dérivés et de l'incidence de celles-ci sur leur profil de risque global. Elles sont invitées, le cas échéant, à rapprocher ces informations des positions de bilan correspondantes.

Le schéma commun minimal est présenté en détail dans la partie III et dans l'annexe 3 du Schéma d'information prudentielle. Il traite principalement des renseignements concis significatifs à donner sur les activités globales de marché, le risque de crédit et, dans une certaine mesure, la liquidité du marché. Les informations sur les activités de marché sont à ventiler par grande catégorie de risque (taux d'intérêt, cours de change, métaux précieux, autres matières premières et actions), d'instrument (contrats à terme sur marchés organisés et de gré à gré, contrats d'échange et options) et par tranche d'échéance (jusqu'à 1 an, de plus d'1 an à 5 ans, plus de 5 ans). Le schéma minimal permet de montrer si les activités sur dérivés d'une institution sont essentiellement de négociation ou hors négociation (couverture par exemple) et si elles ont lieu surtout sur les marchés organisés ou de gré à gré. Il renseigne également, de plusieurs façons, sur le risque de crédit en prenant en compte la qualité de crédit de la contrepartie et la présence éventuelle de nantissements. Enfin, il donne des indications sur les contrats non productifs et les pertes de crédit qu'ils ont effectivement engendrées.

L'annexe 4 du Schéma d'information prudentielle définit les concepts utilisés dans le schéma minimal, qui, dès lors que les établissements s'y conforment, rendent les données plus claires et plus facilement comparables. En ce qui concerne par exemple les informations essentielles telles que le coût de remplacement, les utilisateurs des états financiers devraient savoir exactement s'il est tenu compte des accords de compensation bilatérale juridiquement valables.

Les établissements ayant mis au point des méthodes internes plus sophistiquées pourraient en tirer les informations qu'ils diffusent. Ainsi, certains ont créé, pour mesurer leur risque de crédit potentiel, des modèles susceptibles de fournir des estimations plus précises que la méthode du «facteur de majoration» exposée par l'accord de Bâle sur les fonds propres et reprise dans le schéma minimal. En outre, les établissements sont invités, chaque fois que cela est utile, à fournir, sous forme condensée, des renseignements supplémentaires sur les risques de crédit et de liquidité (par exemple, concentration du risque de crédit et risque de financement). Le «catalogue» du Schéma d'information prudentielle, diffusé en mai 1995, et les lignes directrices pour la gestion des risques, publiées par le Comité de Bâle et le Comité technique de l'OICV en juillet 1994, passent en revue les informations significatives qui pourraient être présentées dans les rapports annuels.

## **2) *Risques de marché***

Les établissements utilisent à l'heure actuelle des techniques très diverses pour mesurer et gérer leur degré d'exposition aux risques de marché (par exemple, montant exposé au risque, analyse

de duration ou d'impasse de taux et simulation par scénarios). Toutefois, les grandes banques et maisons de titres ont de plus en plus recours à la méthode du montant exposé au risque, qui consiste à calculer la perte potentielle résultant de mouvements défavorables des taux et prix du marché avec une probabilité déterminée durant une période de détention donnée.

Étant donné la diversité et la vitesse d'évolution des techniques de mesure et de gestion des risques de marché, il ne semble pas opportun de recommander une approche uniforme pour la diffusion des informations dans ce domaine. En revanche, comme le recommande le Rapport Fisher, les établissements devraient s'appuyer sur leurs systèmes internes de mesure des risques pour diffuser des informations quantitatives concises sur leurs risques de marché et sur leurs résultats dans la gestion de ces risques. Les lignes directrices pour la gestion des risques liés aux instruments dérivés, publiées en juillet 1994 par les deux Comités, insistent sur le fait que les banques et maisons de titres devraient indiquer quotidiennement, dans le cadre de la gestion interne des risques, les profits et pertes générés par leurs activités de négociation. Les institutions sont invitées à se servir de ces données internes pour la diffusion d'informations au public. En outre, il conviendrait de mettre en relation les renseignements sur les profits et pertes avec les chiffres quotidiens de montant exposé au risque. Le Rapport Fisher examine en détail, avec une série d'exemples à l'appui, comment diffuser ces informations quantitatives sur les risques de marché formulées en termes de résultats de gestion.

Les données quantitatives devraient être complétées par des informations concernant les principaux paramètres et hypothèses retenus afin de faire comprendre les informations sur les risques de marché. Pour les mesures du montant exposé au risque, par exemple, l'établissement pourrait préciser le type de modèle utilisé (variance/covariance, simulation historique, etc.), les portefeuilles soumis au modèle et les paramètres de calcul (période de détention, intervalle de confiance et période d'observation, par exemple).

### **3) *Bénéfices***

Les établissements sont invités à diffuser des informations concernant l'incidence sur leurs bénéfices de leurs activités de négociation (sur dérivés et au comptant) et hors négociation sur dérivés. Comme pour les risques de marché, les deux Comités recommandent de tirer ces informations des systèmes internes de mesure et de comptabilité. Les Comités sont conscients que les normes comptables et les techniques d'évaluation varient entre pays membres et que, par conséquent, les informations sur les bénéfices ne sont pas directement comparables au niveau international. Il est donc d'autant plus important pour les établissements de fournir des renseignements qualitatifs supplémentaires expliquant les pratiques comptables et méthodes d'évaluation utilisées dans les états financiers (voir section sur les informations qualitatives).

Pour savoir plus précisément quelles informations diffuser, les établissements sont invités à se reporter au «catalogue» du Schéma d'information prudentielle, qui distingue les éléments énumérés ci-après.

- **Revenus des activités de négociation:** récapitulatif des revenus des activités de négociation, instruments au comptant et dérivés confondus, ventilés par grandes catégories de risque (taux d'intérêt, cours de change, actions, matières premières et autres). Les établissements pourraient, à défaut, fournir une ventilation par domaine d'activité (obligations, contrats d'échange, change, actions, etc.).
- **Revenus hors négociation:** informations quantitatives concernant l'incidence sur les bénéfices des positions de hors-bilan détenues par l'établissement pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques. Ce type de renseignements permet de comprendre comment les dérivés sont utilisés pour gérer les risques sur activités hors négociation (par exemple, risque de taux d'intérêt) et dans quelle mesure ces efforts ont été couronnés de succès.
- **Pertes latentes ou reportées:** pour les dérivés comptabilisés sur la base des coûts d'origine, informations concises sur les montants notionnels, valeurs de marché et pertes latentes. En outre, montant des pertes réelles sur dérivés reportées et moment de leur inscription au compte de résultat. Ces renseignements permettent de savoir comment les bénéfices pourront être affectés par des pertes latentes ou reportées.
- **Réserves pour moins-values sur dérivés et pertes réelles sur créances:** informations concernant les réserves pour moins-values qu'un établissement constitue pour ses activités sur dérivés et les pertes importantes de crédit sur dérivés enregistrées durant la période couverte par les états financiers.